

Règlement particulier Tournoi Jeunes de Menucourt.

Article 1 : Généralités

1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro xxxxxxxxxxxx et sous le nom Tournoi jeune de Menucourt. Il se déroule les 8 Mars 2025, au Cosec Alain Bailli, 6 rue Bernard Astruc 95180 Menucourt, sur 5 terrains.

1.2 Le tournoi se déroule selon le règlement général des compétitions de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.

1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition au jour du tirage au sort.

1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Laurent Simon**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

1.5 Le GEO du tournoi est **Even Morel**.

Article 2 : séries et tableaux

2.1 Le tournoi jeune de Menucourt est un tournoi Régional jeune qui s'adresse aux jeunes des catégories, Minime et Cadet. Seuls les tableaux de simple seront ouverts. Les tableaux proposés pour chaque catégorie et les classements autorisés sont les suivants : Minime, cadet : SH, SD : R6 à NC

2.2 Seul Le surclassement est autorisé pour les benjamins dans un tableau minime, au moment de l'inscription par le joueur.

2.3 Le comité d'organisation et le Juge – Arbitre organiseront les tableaux en fonction des inscriptions : dès que le nombre de joueurs le permettront, les catégories seront scindées en séries, au minimum 2 et maximum 3, afin de garantir une homogénéité de niveau sur les tableaux proposés.

2.4 Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 3 inscrits. Tous les tableaux se joueront en phase de poule avec 2 sortants suivie d'une phase d'élimination directe. Si le nombre d'inscrits est inférieur à 6, le tableau se jouera obligatoirement en poule unique.

2.5 Le comité d'organisation se réserve le droit de supprimer des tableaux ou des séries, dans l'intérêt de la compétition, en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux, d'une ou plusieurs séries, ou bien en les regroupant.

2.6 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans une catégorie d'âge en cas de forte affluence.

Article 3 : inscriptions et forfaits

3.1 Les joueurs peuvent s'inscrire dans les tableaux de simple.

3.2 La compétition se déroulera dès 8H00 jusqu'à 21H30. Aucune dérogation horaire sera acceptée.

3.3 La date limite d'inscription est fixée au vendredi 07 Février 2025 à minuit. Les classements seront arrêtés à cette date et chaque joueur sera affecté à un tableau selon son CPPH. La répartition des tableaux se fera le 22 février.

3.4 La date du tirage au sort est fixée au 22 février 2025 ainsi que la mise à jour du CPPH afin de définir les têtes de série et confectionner les tableaux.

3.5 Le montant des droits d'engagement est de 15 € pour 1 tableau. Ces droits d'inscriptions sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. En cas de désistement après cette date, le remboursement se fera uniquement sur justificatif médical ou attestation d'employeur. Les remboursements seront réalisés après le tournoi.

3.6 Les inscriptions et le paiement devront se faire uniquement via le site internet Badnet.org ou l'application ebad. L'inscription ne sera validée qu'une fois le paiement validé. Les inscriptions se feront alors par ordre d'arrivée. Aucune inscription ne sera acceptée par téléphone ou par mail. Toute inscription reçue sans paiement à la date limite d'inscription sera placée en liste d'attente.

3.7 Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré « forfait » après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le comité d'organisation de sa non-participation par écrit et adressera dans les délais impartis les pièces justificatives au secrétariat de la Ligue Ile de France : forfait@lifb.org

3.8 Pour chaque tableau le nombre de participants sera limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée.

Article 4 : déroulement

4. Les convocations seront disponibles sur BADNET après tirage au sort et envoyées par courriel à l'adresse de contact lors de l'inscription. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée ou en ligne.

4.2 Le joueur doit se présenter à la table de marque à son arrivée. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

4.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

4. Les volants officiels de la compétition sont les RSL TOURNEY Grade 3 pour les joueurs classés et Yonex Mavis 2000 pour les non classés. Les volants sont à la charge des joueurs, à partage égal entre les deux joueurs.

4.5 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

4.6 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.

4.7 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

4.8 L'ensemble des matchs se joueront en deux sets gagnants de 21 points. Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match.

4.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches (2 maximum par demi-terrain), les officiels et les membres du comité d'organisation

4.11 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est considéré comme let au service une première fois puis faute, et compté faute en jeu.

4.12 Les participants doivent respecter les lieux et le matériel mis à disposition, les chaussures de villes sont interdites dans la salle de jeu.

4.13 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

4.14 La participation au TOURNOI jeune de Menucourt requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.

4.15 Tout joueur s'inscrivant à une compétition doit connaître le code de conduite des joueurs et le code de conduite des entraîneurs, les conseillers d'équipe et les officiels techniques.

4.16 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).

4.17 Une buvette sera mise en place pour la journée du tournoi

Article 5 : Images et vidéos

5.1 Chaque joueur s'inscrivant au TOURNOI jeune de Menucourt consent et autorise Badminton Club de Menucourt à diffuser des photos des terrains sur lesquelles les joueurs et entraîneurs peuvent apparaître. Ces Photos peuvent être diffusées sur les réseaux sociaux du club

5.2 Chaque joueur ne souhaitant pas être pris en photo devra en faire part explicitement au comité d'organisation et aux différents photographes qui seront présents sur l'événement. Ces photos seront utilisées uniquement dans le cadre de la promotion du TOURNOI jeune de Menucourt sur les réseaux sociaux du Badminton Club de Menucourt.